

ONGLET VENIR EN FRANCE

Préparez votre voyage

- Vérifier si votre passeport a une validité d'au moins six (06) mois et si la photo qui y figure est récente ;
- Connaître les conditions d'entrée en France en se rendant au Consulat Général de France à Libreville ou sur son site internet ;
- Si vous êtes détenteur d'un passeport diplomatique ou de service, sachez que vous êtes exempté de visas, en ce qui concerne les courts séjours, mais pour des longs séjours, le visa est obligatoire ;
- Si vous êtes étudiant devant poursuivre les études en France et titulaire d'un passeport diplomatique, il vous est conseillé de vous faire établir un passeport ordinaire ;
- Si vous êtes étudiant, renseignez-vous sur l'équivalence des diplômes auprès de Campus France à Libreville et légalisez vos diplômes et documents d'état civil. Au Ministère des Affaires Etrangères et au Consulat Général de France à Libreville ;
- Si vous êtes à la retraite, sachez que vous pouvez percevoir votre pension en France ;
- Si vous êtes paludéen, emportez avec vous des antis paludiques.

N'écoutez pas les chants des sirènes, si vous voulez être à l'abri des surprises désagréables

- On n'étudie pas avec un passeport diplomatique. Établissez-vous un passeport ordinaire et prenez votre visa pour études ;
- Le passeport diplomatique est juste un document de voyage. Il ne peut être un passe-droit ;
- Les visas de court séjour (type C : tourisme, visite familiale, etc.) ne donnent pas droit à une carte de séjour. Vous n'allez pas pouvoir régulariser votre situation. Sortez du pays à l'expiration de la période autorisée, sinon vous allez entrer dans les complications menant à terme à une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) ;
- Même ayant une validité longue, le visa de circulation ne vaut pas carte de séjour. Sortez du pays à l'expiration des 90 jours autorisés.